

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 DASES 29 Participations (2.383.916 euros) et avenants pour le fonctionnement des centres d'accueil de jours pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code de l'action sociale, notamment les articles L 232-1 à L 232-16, L 313-12 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Décret n°2004-231 du 17 mars 2004 relatif à la définition et à l'organisation de l'accueil temporaire des personnes handicapées et des personnes âgées dans certains établissements et services mentionnés à l'article L.312-1 et L.314-8 du CASF ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris ;

Vu le budget de fonctionnement de la Ville de Paris ;

Vu le projet en délibération en date du 21 janvier 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de participer au fonctionnement des Centres d'Accueil de Jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et lui demande l'autorisation de signer les avenants aux conventions fixant la participation de la Ville de Paris au fonctionnement des Centres d'Accueil de Jour (CAJ) ;

Sur le rapport présenté par Mme Galla BRIDIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1: La Ville de Paris apporte une participation financière, dite aide extra légale, au titre de l'hôtellerie et de la dépendance, au fonctionnement des Centres parisiens d'Accueil de Jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Article 2 : L'attribution de cette participation de la Ville de Paris est conditionnée par l'accueil de Parisiens et par le montant de leurs ressources.

Article 3 : Le bénéfice en est réservé en 2020 aux établissements à but non lucratif qui, conventionnés avec la Ville de Paris, mettent en œuvre le barème ci-après :

1- pour les jours de semaine et le samedi

	*Montant de l'impôt sur le revenu soumis au barème (ligne 14 de l'avis d'imposition) sur le revenu	tarif moyen / jour	Coût supporté par l'utilisateur	Différence (= participation Départementale)
Tranche 1*	Supérieur à 2 028 €	69,02 €	69,02 €	0,00 €
Tranche 2	De 992 à 2 028 €	69,02 €	39,86 €	29,16 €
Tranche 3	De 351 et 992 €	69,02 €	28,38 €	40,64 €
Tranche 4	Inférieur à 351 €	69,02 €	17,61 €	51,41 €

2- pour les ouvertures le dimanche

	*Montant de l'impôt sur le revenu soumis au barème (ligne 14 de l'avis d'imposition)	tarif moyen	Prix à la charge de l'utilisateur	Différence (= participation Départementale)
Tranche 1*	Supérieur à 2 028 €	113,32 €	91,11 €	22,21 €
Tranche 2	de 992 à 2 028 €	113,32 €	52,62 €	60,70 €
Tranche 3	de 351 à 991 €	113,32 €	37,46 €	75,86 €
Tranche 4	inférieur à 351 €	113,32 €	23,25 €	90,07 €

3- pour une demi-journée de fréquentation les jours de semaine et le samedi

	*Montant de l'impôt sur le revenu soumis au barème (ligne 14 de l'avis d'imposition)	tarif moyen	Prix à la charge de l'utilisateur	Différence (= participation Départementale)
Tranche 1*	Supérieur à 2 028 €	34,51 €	34,51 €	0,00 €
Tranche 2	de 992 à 2 028 €	34,51 €	19,93 €	14,58 €
Tranche 3	de 351 à 991 €	34,51 €	14,19 €	20,32 €
Tranche 4	inférieur à 351 €	34,51 €	8,81 €	25,70 €

Ouverture en soirée au-delà de 17h : forfait de 10 € par soirée payable par l'utilisateur.

Le tarif plein sera appliqué aux ressortissants des autres départements quelles que soient leurs ressources.

Article 4 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris est autorisée à signer avec les associations gestionnaires des établissements opérationnels en 2020 les avenants aux conventions pluriannuelles annexés au délibéré fixant les modalités de versement de cette participation.

Article 5 : Tableau de la participation prévue de la Ville de Paris.

CAJ	Nb de journées réels 2018	Taux réel 2018	Nb de journées prévus 2019	Taux prévus 2019	Nb de journées prévus 2020	taux prévus 2020	Montant AEL prévus 2019	Montant AEL prévus 2020
L'Etimoé	5535,00	88,21 %	5961	95,00%	5700,00	90,12%	176 741,00 €	178 081,11 €
Francs bourgeois	4110,00	90,25 %	4025	88,38%	4100,00	90,03%	82 260,00 €	97 773,63 €
Jeanne Garnier	3555,00	100,42 %	3541	100,03 %	3555,00	100,00%	55 446,00 €	46 709,82 €
Edith Kremsdorf	4931,00	86,54 %	5750	92,00%	5952,00	97,18%	239 033,00 €	214 037,84 €
Alice Guy	1646,50	43,91 %	2721	72,56%	2721,00	71,70%	111 526,00 €	120 974,89 €
Joseph Weill	4991,00	84,37 %	5658	92,00%	5952,00	97,18%	239 163,00 €	214 037,84 €
Marie de Miribel	4158,50	66,27 %	5961	95,00%	5060,00	80,00%	193 490,00 €	150 567,72 €
Villa Rubens	2855,50	76,15 %	2812	74,99%	3781,00	100,01%	42 020,00 €	34 643,98 €
Delta 7 17	5989,00	96,40 %	6100	97,60%	6100,00	96,83%	181 936,00 €	198 795,18 €
Delta 7 18	5789,00	93,75 %	5625	91,09%	5625,00	89,29%	219 662,00 €	218 982,88 €
Delta 7 19	2026,00	50,85 %	3399	84,98%	3400,00	84,33%	122 097,00 €	137 875,02 €
NDBS	3108,00	93,50 %	3325	100,03 %	3236,00	97,00%	84 718,00 €	84 430,62 €
Geneviève Laroque	5471,00	87,19 %	5961	95,00%	6325,00	100,00%	91 961,00 €	108 464,41 €
La vie en mauve	2245,00	44,19 %	2702	53,19%	2764,00	54,41%	94 607,00 €	85 704,15 €
Les Balkans	3401,00	90,69 %	3000	80,00%	3036,00	80,00%	97 936,00 €	95 846,88 €
Jean Colin	3056,00	62,79 %	3760	72,31%	4284,00	85,00%	62 635,00 €	72 090,58 €
les portes du sud	4321,00	74,23 %	5836	93,00%	5836,00	93,00%	132 517,00 €	133 569,27 €
Madeleine Meyer	2280,00	43,41 %	4620	80,00%	5198,00	90,01%	55 635,00 €	62 997,48 €
Mémoire +	4476,00	89,16 %	4769	95,00%	4769,00	94,25%	71 686,00 €	71 685,62 €
Saint Germain	3615,00	87,03 %	4248	100,00 %	4428,00	100,00%	51 168,00 €	56 647,45 €
TOTAL	77559,50	86,79 %	89774	92,00 %	91822,00	88,67 %	2 406 237,00 €	2 383 916,37 €

Article 6 : La dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville de Paris de l'exercice 2020 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

Article 7 : Les recettes recouvrées par les services de la Ville de Paris seront imputées au budget de la Ville de Paris de l'exercice 2020 et des années suivantes.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO